

Objectif

B.A.F.A



OBJECTIFS

Faciliter l'accès au stage Bafa, en apportant une aide financière aux jeunes qui veulent suivre la formation d'animateur d'accueils de loisirs ou de vacances.



NATURE & MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide est forfaitaire et dépend de la nature et des modalités de formation. Il est limité à 90 % des frais engagés. Soit pour une formation :

- générale en internat : 350 €
- générale en externat ou demi-pension : 250 €
- de perfectionnement en internat : 200 €
- de perfectionnement en externat ou demi-pension : 100 €



CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- **Jeunes âgés de 16 à moins de 30 ans** à la date du début du stage.

Cette aide est accordée au stagiaire-allocataire de la Caf 41, ou via ses parents si le stagiaire est connu et présent sous le dossier allocataire de ses parents qui **résident en Loir-et-Cher** (dossier non radié).

- **Quotient familial < ou = à 1500 €** au moment de l'inscription à la formation.



MODALITÉS DE VERSEMENT

A réception de la demande, la Caf 41 effectue le versement de l'aide en une seule fois, au stagiaire ou à ses parents.

Cette aide est cumulable avec l'aide Bafa nationale qui peut être versée à tous les stagiaires domiciliés en Loir-et-Cher, sans condition d'âge, ni de ressources ou d'affiliation au régime général de Sécurité Sociale. L'aide Bafa nationale doit être demandée après la troisième session (stage d'approfondissement).



DÉMARCHES

Le formulaire de demande est disponible sur le site Internet Caf.fr ou via le QR Code ci-contre. Il doit être complété, signé par le stagiaire et l'organisme de stage. Il doit être adressé à la Caf à l'issue du stage par courrier ou par mail, dans un délai maximum de trois mois à compter du début du stage.



CONTACT

Secrétariat service d'accompagnement des Familles

02.54.52.62.10

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

aides.individuelles@caf41.caf.fr